

Séance de mardi 9 juin 2020

<u>Président</u>	M. Yves Charrière
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	M. Pieter Volgers M. Johann Frain

48 Conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Serge Thorimbert, Denis Berger, Anne-Marie Piguet, Christine Dubugnon, Ariane Perret Fivaz, David Terraz. M. Daniel Favre ne s'est pas excusé.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Le Président salue chaleureusement le retour dans ses fonctions de Mme la Municipale Sandra Linder.

Le président annonce différents ajouts et inversions de l'ordre du jour, soit : 1 et 2 inchangés, 3. Constructions scolaires – Informations, 4. Motion pour un moratoire sur les investissements (Motion Gabella et consorts), 5. Rapports des commissions – Préavis no 12/19 – Rénovation de cinq fontaines historiques du Bourg, 6. Rapports des commissions – Préavis no 13/19 – Demande de crédit d'étude pour l'avant-projet d'assainissement de la piscine, 7. Préavis no 2/20 – Comptes 2019 et rapport de gestion 2019, 8. Réponse à la motion Killias Leutwiler et consorts – Pour un contournement du bourg d'Aubonne et une mise en valeur de la place de l'Ancienne Gare, 9. Réponse à l'interpellation de MM. Schneider et Suter – Transports et mobilité douce, 10. Communications de la Municipalité, 11. Questions, vœux et divers. La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

Les Conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel : [president.conseil@aubonne.ch](mailto:president.conseil@aubonne.ch) et [secretariat.conseil@aubonne.ch](mailto:secretariat.conseil@aubonne.ch). Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 février 2020

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté avec remerciements à son auteur (6 abstentions).

2. Communications du Bureau

Bien que les activités du Bureau aient été ralenties, le président et la secrétaire ont assuré les affaires courantes.

Le Conseil communal d'Aubonne, le Conseil général de Montherod tout comme les municipalités tiennent à ce que préalablement aux élections de la Commission de Gestion pour les rapports de gestion 2020, ainsi que l'élection du Bureau, de la vice-présidence et de la présidence, une séance d'information ait lieu. Cette dernière avait été fixée au 25 juin 2020 mais pour des raisons indépendantes de leur volonté, elle ne pourra pas se tenir. Les conseillers peuvent dès lors libérer cette date dans leurs agendas. La conséquence est que le Bureau et la Commission de Gestion resteront en fonction dans la configuration actuelle jusqu'à la première séance après la pause estivale ou cet automne. C'est une mesure exceptionnelle mais qui réglementairement est tout à fait autorisée.

Enfin le temps s'écoule, même en cette période où la distance sociale, terme si mal choisi du point de vue sémantique, puisqu'il faudrait mieux parler de distance sanitaire, notre secrétaire a quand même pu personnellement souhaiter un excellent anniversaire à Mme Anne-Marie Pignet qui a fêté le 29 avril dernier ses 80 printemps. Tandis que notre Huissier se rendait chez M. Gérard Ferry, natif de la même année le 3 juin.

Le président, la secrétaire et l'huissier ont également participé à une séance en ces lieux pour définir les mesures sanitaires nécessaires à l'actuelle séance. Le président remercie M. Martial Freymond pour sa disponibilité et la mise en place de la salle en cette période d'examens.

Le Bureau du Conseil s'est réuni lundi 8 juin pour une séance visant à la préparation de la séance du 9 juin et prendre formellement position sur l'ordre du jour et la composition des commissions.

Le président propose de consulter le site internet communal pour connaître les manifestations du mois, [www.aubonne.ch/agenda](http://www.aubonne.ch/agenda).

### 3. Constructions scolaires - Informations

Mme la Municipale Sandra Linder revient sur le projet de constructions scolaires à l'horizon 2040. Les conclusions de l'étude prise de concert entre l'Assagie et les municipalités d'Aubonne et Féchy ont pour objectif de rassembler toutes les activités scolaires et parascolaires dans un même lieu en optimisant au maximum les infrastructures existantes. Avec pour corollaire notamment la réduction des coûts liés à la location de salles externes de gymnastique, ceux liés au transport des élèves et optimiser ainsi leurs emplois du temps.

La répartition des enclassements et les conséquences en matière de constructions sont les suivantes :

- 1 à 4P à Féchy, agrandissement du collège et construction d'une salle de gymnastique.
- 5 à 8P au Château et piscine, adaptation du site et de la grange et développement du site de la piscine, construction d'une salle de gymnastique VD4, UAPE, cantine scolaire, le tout dominant un parking à deux niveaux.
- 9 à 11 VG/VP au Chêne, construction d'une salle de gymnastique double VD4.

Pour les 5 à 8P, la Municipalité a mandaté en 2020 un architecte pour s'assurer de la faisabilité du projet du site de la piscine esquissé en 2019 par le Bureau Arni et Dominguez. Il est ainsi

démonstré que l'endroit peut accueillir cette organisation de volume public, scolaire et parascolaire tout en tenant compte des dernières normes en matière de surface d'accueil des enfants. La Municipalité souhaite une procédure de mandat d'étude parallèle (MEP) ouvert à 4 bureaux d'architecture à l'instar du projet de la caserne des pompiers. Dans ce mandat, seront à respecter les limites de construction, les surfaces des locaux, les volumes, l'enveloppe du parking couvert et ses circulations ; le projet devra particulièrement veiller à l'intégration au site de la piscine.

S'agissant d'un projet en cascade, le feu vert du conseil de Féchy et du Conseil communal d'Aubonne sont indispensables pour son démarrage. En effet, une fois réalisé, l'agrandissement du collège de Féchy permettra de libérer les classes 1 à 4P situées au Chêne. Le Chêne disposera alors des places nécessaires pour accueillir les élèves du château pendant les travaux de celui-ci qui consistent principalement en l'aménagement des combles du bâtiment dit « de la Grange » et l'adaptation des salles du château. Certaines classes sont fort exiguës et peu adaptées au nombre actuel des élèves ainsi qu'aux normes en vigueur. Par ailleurs, le développement du site de la piscine se fera plus ou moins en parallèle. La troisième étape envisagée est la construction d'une salle de gymnastique VD4 au Chêne.

Le calendrier idéal s'étendrait entre 2021 et 2026-28. Le conseil de Féchy doit se prononcer en septembre de cette année. Quant à Aubonne, la Municipalité présentera le préavis de crédit d'étude pour la transformation du château et le crédit d'étude MEP de la piscine à la fin de l'été. En cas de refus de ce projet d'envergure par l'un des conseils, le site scolaire de Féchy pourrait tout simplement disparaître, être rapatrié sur Aubonne, et cette dernière perdrait alors le secondaire au profit de la commune d'Etoy. Les enjeux de ce projet sont donc majeurs tant pour Aubonne que pour l'Assagie. Les réflexions menées ont le mérite d'empoigner le problème dans son ensemble pour un horizon à long terme (2040). Il permet de répondre au quotidien des élèves et de leur famille, à savoir la journée continue, devenue une obligation à laquelle les communes doivent répondre. Ce projet évite de saucissonner la question, ce qui est souvent reproché aux autorités. Il a également le mérite d'éviter des préavis pour augmenter le nombre de salles en urgence. Mme la Municipale Sandra Linder conclut en affirmant que le but ultime est le bien-être des élèves.

Faisant suite à ces informations, le président ouvre la discussion pour des questions de compréhension, notamment.

M. Thomas Buchanan aimerait connaître le processus qui permettra d'intervenir pour les questions concernant les sites, notamment le chemin de Château Verd et son étroitesse. Il lui est répondu qu'une demande de crédit d'étude va être présentée prochainement au Conseil et un certain nombre de questions pourront trouver des réponses à ce moment-là.

Mme Lorette Killias Leutwiler demande si l'UAPE du Chêne disparaîtra. Mme la Municipale Sandra Linder répond que le site du Chêne n'abritera plus que des classes 9-11 VG/VP, une UAPE ne sera donc pas nécessaire et elle sera déplacée sur le site du Château. A Féchy, l'UAPE est déjà existante.

M. Nicolas Rosat relève que le vote du Conseil de Féchy est déterminant. Si celui-ci refusait, les 1 à 4 P n'iraient pas à Féchy, viendraient automatiquement à Aubonne et les plus âgés iraient à Etoy. Quels moyens se donne la Municipalité pour réagir à un refus du Conseil ? Il lui est répondu que c'est un cas extrême mais qui pourrait arriver. La commune d'Etoy serait prête à reprendre le secondaire si besoin. Une des possibilités serait la fermeture totale ou le maintien du site de Féchy ; tout en précisant que le maintien n'est pas optimal pour les transports et qu'il manque une salle de gymnastique. Si tel devait être le cas, l'Assagie devrait redéfinir une feuille de route. Néanmoins, les municipalités travaillent dans l'optique d'une acceptation du projet.

M. Nicolas Suter demande si l'Assagie pourrait devenir propriétaire des locaux et construire le collège de Féchy en cas de refus du projet ? Mme la Municipale Sandra Linder répond que cette option est envisageable dans la mesure où les statuts de l'Assagie le permettent ; mais cela nécessiterait d'autres contraintes financières, notamment au niveau du cautionnement.

M. Charles Gabella relève qu'avec Harmos, les groupes de tranche d'âge travaillent selon des niveaux de compétence différents. Pour lui, dès lors que la notion de prestige du secondaire n'a plus lieu d'être, pourquoi garder les classes 9 à 11 VG/VP à Aubonne ? Mme la Municipale Sandra Linder explique qu'il y a encore du secondaire à Aubonne. Selon Harmos, les classes 1 à 8P sont des classes de primaire. Le secondaire regroupe les 9 à 11 VG/VP avec des voies secondaires pré-gymnasiales, ou générales et des distinctions de niveaux. Le secondaire regroupe toutes les classes de l'Assagie, y compris les classes de Gimel et environs, d'Etoy et environs.

M. Wladimir Mange émet le vœu que lors de la présentation de ce préavis, l'on fasse en parallèle un état des lieux précis afin d'avoir une bonne cartographie de ce qui est prévu. Il cite notamment la disparition de la salle de gymnastique de Pré Baulan. Mme la Municipale Sandra Linder répond que cette salle de gymnastique ne disparaîtra que du paysage scolaire et permettra une substantielle économie des coûts de transports scolaires. Les clubs sportifs quant à eux ont besoin de plus d'espace et l'utilisent régulièrement.

Pour M. Luc-Olivier Suter ne faudrait-il pas mieux clarifier les questions des conseillers avant de déposer le préavis de crédit d'étude ? Mme la Municipale Sandra Linder répond qu'une première information a été présentée au Conseil il y a 18 mois. Les informations de ce jour sont actualisées, le prochain dépôt de préavis permettra d'apporter des éclaircissements aux conseillers.

M. Guillaume Schneider demande la raison pour laquelle le site GEMS d'Etoy n'est pas valorisé. Il lui est répondu que la Municipalité d'Etoy s'était approchée des propriétaires à l'époque mais il s'avère qu'aucun accord n'avait pu être conclu, notamment financièrement. D'autre part, le bâtiment de GEMS n'est pas envisageable pour de l'accueil scolaire public mais uniquement pour de petits effectifs. Enfin, le prix de location serait beaucoup trop onéreux.

M. le Syndic Luc-Etienne précise que l'objectif de la Municipalité est de poursuivre ces projets avec la commune de Féchy. Le projet a été présenté à la DGEO qui l'a validé. En cas de refus du conseil de Féchy il serait alors temps de reprendre les questions ci-dessus.

Le président clôt ce point à l'ordre du jour.

4. Motion Gabella et consorts « Pour un moratoire sur les investissements »

M. Charles Gabella donne lecture du texte de la motion.

Selon l'art. 70 du règlement du CC, le président prend acte du dépôt de la motion. Le Bureau propose la nomination d'une commission chargée de statuer sur cette motion. Sont nommés : Mmes et MM. Marc Perrenoud, Charles Gabella, Olivier Gétaz, Anne-Marie Piguet, Nicolas Suter. Suppléants : Shanti Babajee, Daniel Favre.

Le président ouvre la discussion sur les remarques ou questions à la commission tout en rappelant que les conseillers peuvent les adresser par écrit.

M. Wladimir Mange est surpris de la nomination d'une commission. Pour lui un renvoi à une commission doit être demandé par un cinquième des membres du Conseil.

Suite au rappel légal du dépôt d'une motion, le président demande aux conseillers de se déterminer sur le renvoi de cette dite motion à une commission. 28 conseillers acceptent le renvoi à une commission, 6 refusent, et 6 s'abstiennent. La motion est donc renvoyée à la commission nommée précédemment.

M. Thomas Buchanan relève que soit la motion est renvoyée à une commission, soit elle est renvoyée à la Municipalité. Le fait de demander l'accord des conseillers pour son renvoi à une commission serait un rejet de la motion. Pour le président même si la forme n'est pas adéquate, si 28 conseillers approuvent la nomination d'une commission, ce serait juste. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier informe que la Municipalité approuve le renvoi de cette motion en commission.

Le président s'excuse des frustrations que certains conseillers auraient pu ressentir dans le traitement de cette motion et clôt ce point à l'ordre du jour

5. Rapports des commissions – Préavis no 12/19 - Rénovation de cinq fontaines historiques dans le Bourg

M. Philippe Herschke donne lecture du rapport de la commission.

M. Daniel Blanchard donne lecture du rapport de la CoFIN. Celle-ci à l'unanimité de ses membres, exprime un avis favorable à l'octroi d'un crédit de Fr. 148'760.- TTC pour la réalisation de ces travaux et émet le vœu que la Municipalité mette tout en œuvre avec l'aide de M. Niederhauser, afin d'obtenir un maximum de subventions, comme cela a été le cas pour la tour du château.

La commission, à l'unanimité, propose de voter le décret suivant :

## Le Conseil communal d'Aubonne

- Autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet
- Accorde un crédit de Fr. 148'760.- TTC pour la réalisation de ces travaux
- Autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant et/ou par la trésorerie courante
- Autorise la Municipalité à effectuer un amortissement linéaire sur 10 ans à partir du 31 décembre qui suit la fin des travaux.

Le président annonce que la commission a déposé ce jour un amendement à ses conclusions.

M. Philippe Herschke, au nom de la commission dépose l'amendement suivant :

*L'ordre de priorité des travaux est le suivant :*

1. *Place de la Grenette*
  2. *Rue du Chêne*
  3. *Place du Bourg-de-Four*
  4. *Place Borgeaud*
  5. *Grand-Rue*
- *Les travaux sont étalés sur le temps entre 2020 et 2023, au rythme d'une à deux fontaines rénovées par an*
  - *La Municipalité prendra toutes les mesures nécessaires en vue de l'obtention des subventions applicables, et ce au maximum du possible*
  - *La Municipalité effectue la réévaluation de l'enveloppe budgétaire des travaux en se basant sur l'expérience de la rénovation des deux fontaines initiales.*

Avant l'ouverture de la discussion, le président s'enquiert auprès de M. Herschke de la modification des conclusions du rapport. En effet, si cela était le cas, ce sont alors trois amendements qui devraient être votés. M. Philippe Herschke répond qu'il s'agit d'une erreur, les conclusions du décret sont identiques à celles du préavis. Le président en prend note et ouvre la discussion sur l'amendement déposé par la commission.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier déclare que la Municipalité se rallie à l'amendement proposé et remercie en particulier M. Daniel Blanchard de la CoFIN pour son soutien. Il rappelle que ces fontaines historiques sont notées à l'inventaire fédéral des biens culturels.

M. Nicolas Rosat revient sur le point 2.2 (3<sup>e</sup> alinéa) du rapport : « *Il n'y a pas eu d'entretien fait sur les cinq fontaines au cours des dix dernières années, par manque de personnel compétent et d'attention* ». Dès lors, la Municipalité pense-t-elle corriger cet état de fait vu l'investissement à venir ? M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que l'intention a toujours été de les entretenir même si des interventions comme la pose de vernis n'ont pas toujours été heureuses. Dorénavant la Municipalité s'appuiera sur des spécialistes tels que ceux qui sont mentionnés dans le préavis et M. Niederhauser.

M. Luc-Olivier Suter demande quel serait l'ordre de grandeur de la subvention cantonale ? Il lui est répondu comme exemple la tour dont la subvention cantonale fut de Fr. 10'000.- pour des travaux représentant Fr. 250'000.-.

M. Alexandre Liardet émet un doute sur le coût des travaux en cas d'échelonnement des travaux. M. Philippe Herschke répond que les coûts de transport d'équipement et de personnel n'ont pas été calculés, néanmoins, l'Atelier Lithos ne serait de toute façon pas en mesure de réaliser tous les travaux en une fois.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet le texte de l'amendement au vote. L'amendement est accepté par 44 voix, 1 refus, 3 abstentions.

Le président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis municipal no 12/19 – Rénovation de 5 fontaines du bourg est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie les commissions pour leur travail et le Conseil pour son vote de confiance.

Le président clôt ce point à l'ordre du jour.

6. Rapports des commissions – Préavis no 13/19 – Crédit d'étude pour l'avant-projet d'assainissement de la piscine

M. Marc-Henri Vallon donne lecture du rapport de la commission.

Mme Valérie André donne lecture du rapport de la CoFIN. Celle-ci à l'unanimité de ses membres, exprime un avis favorable à l'octroi d'un crédit Fr. 50'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux.

La commission unanime propose de voter le crédit suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. approuve la demande de crédit d'étude de Fr. 50'000.- pour l'avant-projet d'assainissement de la piscine
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet
3. accorde un crédit de Fr. 50'000.- TTC pour la réalisation de cette étude
4. autorise la Municipalité à porter cet investissement au chapitre 9170 du bilan en attente du crédit d'ouvrage. Si les travaux sont réalisés, l'amortissement sera réalisé conjointement au crédit d'ouvrage et si les travaux ne se font pas, un amortissement extraordinaire sera effectué au bouclage d'un exercice comptable.

Le président ouvre la discussion sur le rapport de la commission.

A la lecture du point 4, 4<sup>e</sup> paragraphe du rapport de la commission, M. Nicolas Rosat demande si une synergie sera possible entre les travaux de la piscine et ceux du site scolaire ? M. Marc-Henri Vallon répond affirmativement (cf. plan d'Aubonn'Infos, novembre 2019, page 5). M. le Municipal Michel Crottaz confirme qu'il s'agira d'intégrer les réflexions du MEP du site scolaire et celles de l'Entreprise Jenzer. M. Nicolas Rosat reste dubitatif que l'on arrive à faire des synergies sur les deux projets qui lui paraissent peu compatibles, d'autant plus si l'on ne

connaît pas la date de début des travaux. M. le Municipal Michel Crottaz répond que la synergie se situera dans l'étude et sa planification. Concernant le calendrier, il précise que l'Entreprise Jenzer ne commencera pas son travail avant l'automne. Le résultat devrait être connu au printemps 2021, en même temps que le résultat du MEP.

Mme Evelyne Lenoble remarque qu'il y a un risque que les travaux prévus dans la région de Château Verd aient des influences sur ceux de la piscine. M. le Municipal Michel Crottaz répond que c'est la raison pour laquelle un diagnostic du sol sera établi pour avoir les sécurités maximales concernant cet endroit.

Le président clôt la discussion et soumet le préavis municipal au vote. Le préavis municipal no 12/19 – Crédit d'étude pour l'avant-projet d'assainissement de la piscine est accepté par 47 voix, 1 abstention.

M. le Municipal Michel Crottaz remercie les commissions pour leur travail et les conseillers pour leur vote de confiance.

Le président clôt ce point de l'ordre du jour.

#### 7. Préavis no 02/20 – Comptes 2019 et rapport de gestion 2019

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier précise que les rapports de gestion et des comptes ont été envoyés par voies postale et électronique aux conseillers. Il se limitera donc aux conclusions du document.

*« La Municipalité ne saurait terminer ce rapport sans remercier Mme Dubois, MM. Golay et Calderini ainsi que tous les collaborateurs communaux qui nous ont permis de présenter ce rapport et qui ont œuvré durant cette année 2019 à la bonne marche et au rayonnement de notre commune ».*

La Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1) adopte

- a) les comptes 2019 de la commune d'Aubonne faisant apparaître Fr. 33'048'939.51 aux recettes ; Fr. 34'242'811.06 aux dépenses et bouclant ainsi pour un excédent de charges de Fr. 1'193.871.55
- b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de Fr. 50'876'802.83, avec un capital après report de l'exercice courant de Fr. 4'142'438.38.

2) accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2019 et lui en donne décharge.

Le président rappelle que ce préavis est de la compétence de la CoFIN et de la CoGEST qui ont d'ores et déjà débuté leurs travaux. Il ouvre la discussion sur les questions ou remarques à transmettre aux commissions. La parole n'étant pas demandée, le président clôt ce point à l'ordre du jour.

8. Réponse à la motion Killias Leutwiler et consorts – Pour un contournement d'Aubonne et une mise en valeur de la Place de l'Ancienne Gare

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier et M. le Municipal Michel Crottaz se sont partagé la tâche de manière à ce que la présentation soit la plus vivante possible.

Le présent préavis est la réponse à la motion Killias Leutwiler déposée au Conseil communal le 25 septembre 2018. Cette réponse est constituée essentiellement du rapport Schopfer et Niggli établi sur les conclusions du 11 avril 2019 de la commission ayant examiné la réponse partielle de la Municipalité du 22 janvier 2019. L'étude détaillée de la faisabilité des trois variantes a été complétée par celle d'une 4<sup>e</sup> variante dite « Chemin Neuf ». Enfin cette étude a mis en évidence la difficulté d'aménager la place de l'Ancienne Gare selon le projet Maurer.

***Les documents présentés par la Municipalité lors de la séance du 9 juin seront envoyés par voie électronique aux conseillers.***

La Municipalité en commentant le rapport du Bureau Schopfer et Niggli, informe qu'elle rejoint leurs conclusions. Elle va poursuivre ses interventions pour obtenir des propriétaires fonciers ou des exploitants de gravière une participation au financement du contournement, enfin elle a rencontré la Municipalité de Lavigny qui a pris acte des tracés géométriques des variantes.

La feuille de route de ce dossier se développera en plusieurs étapes : Un rendez-vous prévu avec Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite et la DGMR aura lieu au mois d'août de cette année. Ensuite, l'étude sera présentée à la commission interdépartementale pour la protection de l'environnement. La troisième étape sera de présenter le caractère régional du projet à l'Arcam et de mettre en évidence l'intérêt cantonal à ces réalisations pour une participation financière. Viendront ensuite la détermination du Conseil communal sur cette réponse, le choix d'une seule variante (conseil et population aubonnoise) et ce pour des raisons économiques. Elle sera alors conduite jusqu'à sa mise à l'enquête publique voire sa réalisation. En conclusion, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- prend acte du préavis 3/20 comme réponse de la Municipalité à la motion Killias Leutwiler et consorts « Pour un contournement du Bourg d'Aubonne et mise en valeur de la place de l'Ancienne Gare » déposée le 25 septembre 2018 et faisant suite aux conclusions de la commission du 11 avril 2019 suite à la réponse partielle de la Municipalité du 22 janvier 2019
- autorise la Municipalité à poursuivre les démarches selon la feuille de route indiquée.

La nomination de cette commission relève de la prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Thomas Buchanan, Alain Biedermann, Verena Gubler, Denise Imesch, Lorette Killias Leutwiler. Suppléants : Charles Gabella, Guillaume Schneider.

Le président ouvre la discussion sur les remarques ou questions à adresser à la commission.

M. Nicolas Rosat aimerait que la commission se penche sur deux aspects de la feuille de route : son planning et son rythme. M. Nicolas Rosat demande comment techniquement la Municipalité pense présenter le projet à la population et sous quelle forme ?

M. Thomas Buchanan remarque une différence entre l'étude Schopfer et Niggli et la pré-étude de M. Jean Maurer. Une trémie de 12% prévue au lieu de 8% et la création de giratoire en fin de route. Quelle est la justification du Bureau Schopfer et Niggli pour ces changements ? Est-ce dû à des contraintes techniques ?

M. Luc-Olivier Suter remarque que la variante Pont est la plus plébiscitée et demande comment les communes avoisinantes ont réagi aux différentes variantes ?

M. Wladimir Mange relève que la grille d'évaluation du Bureau Schopfer et Niggli pour l'analyse d'impact est très différente de celle à laquelle le groupe citoyens était arrivée. Il ne comprend pas non plus pour quelle raison le rapport n'a pas mesuré l'impact d'un contournement situé plus bas, son influence sur la vie des commerces aubonnois.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point à l'ordre du jour.

#### 9. Réponse à l'interpellation de MM. Schneider et Suter, membres de la commission Transports et Mobilité douce

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier, au nom de la Municipalité, déclare que cette dernière adhère complètement à cette interpellation ; elle apprécie d'être soutenue par le Conseil communal.

Selon l'art. 74 du règlement du CC cette interpellation a été portée à l'ordre du jour, il n'est donc pas nécessaire de voter une résolution. Les conseillers et la Municipalité acceptent ce mode de fonctionnement. La réponse apportée par la Municipalité est suffisante et l'on en tiendra compte en l'état.

M. Nicolas Suter est heureux de savoir que la Municipalité adhère à cette interpellation mais propose que sa réponse soit plus claire en informant sur ses discussions avec la commune d'Allaman.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier a participé à six séances de la commission Transports et mobilité douce ; il constate que celle-ci intervient avec des propositions concrètes, notamment dans l'amélioration de la sécurité et de la mobilité sur le territoire communal.

Un des points principaux est l'accueil des vélos qui a fait l'objet de discussions avec la commune d'Allaman, celle-ci est en pleine réflexion de réaménagement des espaces d'accueil de voitures et de vélos. Les travaux avaient très bien commencé avec la municipalité jusqu'au Coronavirus. Un rendez-vous avec les représentants de la commune d'Allaman est prévu la semaine du 15 juin afin de relancer le processus. Il précise que la commune d'Allaman caresse l'espoir de mettre en place des niches d'accueil de vélos électriques qui soient à l'abri des intempéries, des voleurs et qui permettent de recharger les batteries ; la Municipalité aimerait également qu'en partenariat avec les CFF, des racks d'accueil sécurisés pour vélos traditionnels soient installés et c'est dans ce sens que des démarches sont entreprises avec la commune d'Allaman, les CFF et l'ARCAM.

## 10. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Crottaz annonce que les fenêtres de l'annexe 1993 du Collège du Chêne ont été posées durant les vacances pascales à la satisfaction de la Municipalité.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les crédits votés : Révision du PQ du Chêne (Fr. 110'000.- votés), Fr. 74'800.- engagés à ce jour. Mise en séparatif Place du Temple (1'550'000.- votés), Fr. 1'033'000.- engagés à ce jour. Création d'un trottoir à l'av. Abraham Hermanjat (Fr. 520'000.- votés) Fr. 384'800.- engagés à ce jour. Réfection de la toiture du chalet du Pré de Rolle (Fr. 156'000.—votés), Fr. 4'680.- à ce jour. Réfection de la toiture du Pré d'Aubonne et adduction d'eau (Fr. 538'000.- votés), Fr. 26'900.- engagés à ce jour. Réponse partielle à la motion Leutwiler et consorts (Fr. 110'500.- votés), Fr.107'043.- engagés à ce jour cet objet peut être considéré comme terminé. Crédit d'étude caserne du feu (Fr. 185'000.- votés), Fr. 169'000.- engagés à ce jour. Travaux de réfection de l'Hôtel de ville (Fr. 250'000.- votés), Fr. 200'000.- engagés à ce jour. Réfections des chaussées Hermanjat, Trévelin, Allaman et modernisation de l'éclairage public (Fr. 1'200'000.-) votés, Fr. 912'000.- engagés à ce jour. Rénovation de l'orgue du Temple (Fr. 66'500.- votés), Fr. 0.-. Remplacement fenêtres du Collège du Chêne (Fr. 156'000.- votés), Fr. 127'346.- engagés. Cet objet peut être considéré comme terminé. Etat de la dette : Fr. 25'891'000.- depuis janvier. Cette dette est en diminution depuis début janvier de Fr. 1'000'000.-. Taux moyen de la dette : 0.78%.

Le guide pour l'attribution de subventions pour l'énergie a été revu par la commission consultative. Il s'est avéré que le fonds de subvention n'a pas été assez utilisé et décision a été prise de l'exploiter au maximum de ses possibilités puis de simplifier le système d'octroi des subventions, par souci de transparence envers la population. Il sera ensuite amorti de manière régulière. Jusqu'ici la participation aux subventions était basée sur celui du canton de Vaud. La commune d'Aubonne va allouer 50% des subventions cantonales et se différenciera en gardant trois options : le remplacement des fenêtres, un forfait de Fr. 300.- pour les vélos électriques ainsi qu'une subvention pour les mandats confiés à des bureaux d'ingénieur. Ces décisions seront communiquées à la population aubonnoise ainsi que sur le site internet communal.

M. le Municipal Pascal Lincio annonce que la journée « Coup de balai » a été annulée. Durant le confinement, la Municipalité a pu s'assurer le concours de bénévoles du Centre des Jeunes et en particulier M. Patrick Ouellet pour assurer les achats de biens consommables et une aide pour les dépôts à la déchetterie auprès de la population. Forte de cette expérience il confirme que la Municipalité est d'accord de maintenir cette structure, voire de la renforcer.

Il propose, en partenariat avec le Parc Jura Vaudois, une demi-journée dans les propriétés communales du Marchairuz sur le thème : « Œuvrez pour les pâturages de la commune d'Aubonne » qui aura lieu samedi 29 août 2020 de 10h15 à 13h00. Des formulaires d'inscription et des papillons vont être distribués à la population aubonnoise. Le délai d'inscription est fixé au 30 juillet.

Les effets négatifs de la pandémie ont amené la Municipalité, bien qu'attentive à la vie sociale aubonnoise à se déterminer sur l'organisation de la fête nationale. Après avoir consulté la Préfecture de district et consulté d'autres communes, elle a donc pris la décision de renoncer à la mise sur pied du 1<sup>er</sup> août à Aubonne. Une information sera envoyée à la population aubonnoise prochainement.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier annonce les propositions de la commission Transports et mobilité douce : aménagements à la rue du Chêne donnant plus de place aux piétons avec élargissement du trottoir, utilisation du passage de la Couronne (passage qui contourne le bâtiment en passant de la boutique Image de Marc au salon de coiffure Flaventino), par une cour intérieure pour le cheminement des personnes à mobilité réduite et des poussettes. Ce projet facilement réalisable a été transmis aux services techniques qui prépareront un projet. Un projet de sites pour racks à vélos à Aubonne. Parallèlement, des sites ont été identifiés pour des racks à vélos et des arrêts de covoiturage à la gare d'Allaman. Ces propositions ont été présentées à la Municipalité qui les a transmis aux services techniques pour en quantifier le prix.

La route d'Allaman n'a pas encore de marquage car les services techniques cherchent une solution pour la mise en place de bandes cyclables entre le giratoire de Clamogne et la sortie d'Aubonne à Bois Elysée. En effet, le Conseil d'Etat a décidé de réduire les normes usuelles de largeur de chaussée et permettre ainsi la mise en place de bandes cyclables.

Une séance de réponse à l'enquête sur les transports publics auprès des citoyens aura lieu le 2 septembre à 19h30 au CCSC. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier invite les conseillers à y participer.

La commune d'Aubonne a traversé sans trop d'encombre la pandémie de CoVid 19. Les mesures nécessaires ont été prises, l'administration a fermé tout en recevant les personnes sur rendez-vous. Aujourd'hui les choses se remettent en place hormis la distanciation et la désinfection des mains. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier tient à saluer les efforts du personnel et des cadres communaux.

#### 11. Questions, vœux et divers

M. Wladimir Mange demande quel est l'impact de la pandémie sur les finances communales ? La Municipalité a-t-elle évalué la baisse de revenus concernant les entreprises, notamment sur le budget annuel de 2021 ? M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que les chiffres de l'action en faveur des commerçants ne sont pas encore connus, l'opération ayant été mise en place dernièrement et durera encore jusqu'à fin juin. Pour les finances, l'économie a souffert et dès lors les résultats de 2020 seront entachés par ces difficultés. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond qu'il n'est pas encore en possession de beaucoup d'éléments, la Bourse communale travaille avec des chiffres anticipés, et ce n'est que plus tard que l'on verra les effets que cette situation aura eu sur les revenus des entreprises ou de personnes particulières. Il mentionne le geste communal d'environ Fr. 15'000.- à Fr. 20'000.- qui a été fait envers les restaurateurs qui ont dû fermer durant cette période.

M. Charles Gabella se réjouit de l'efficacité et de la productivité de la mobilité douce, néanmoins il a été surpris de voir des panneaux « interdits aux vélos » installés au chemin des Philosophes. C'est une voie à mobilité mixte vélos/promeneurs, le tourisme pédestre recommande à ses usagers d'avoir une certaine flexibilité vis-à-vis des vélos et inversement. L'Arboretum a posé des panneaux engageant le respect mutuel des vélos et piétons. La Municipalité est-elle informée de cette pose de panneaux et qu'en est-il ? M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que la Municipalité en est informée, la question a été discutée et tranchée, effectivement dans le contexte dans lequel on vit, ces panneaux n'ont pas de sens. On compte énormément sur le respect mutuel entre les vélos et les piétons, même dans un chemin aussi étroit que celui des Philosophes. Ces panneaux seront remplacés par d'autres qui inciteront au respect mutuel.

M. Yves Meylan rappelle l'ouverture des Aubonn'Apéros dont le premier est organisé par la SDA le vendredi 12 juin sous les Halles de 18.00 à 22.00. L'apéritif sera offert par la CEA. Le programme 2020 a été distribué aux conseillers.

M. Yves Meylan demande dans quelle mesure la commune pourrait reprendre la gestion du marché de légumes, il croit savoir que c'est le seul marché sur la Côte qui est privé ; dans toutes les autres communes ce sont elles qui sont en charge de l'organisation du marché. Cela permettrait une pérennisation de celui-ci. La Municipalité pourrait également encourager les cultivateurs locaux à y participer. Il est également surpris que la Sécurité Publique facture les frais du Marché aux organisateurs. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que la Municipalité est très attachée au marché, son rôle est d'en être le facilitateur. La Municipalité entend la demande pour son éventuelle gratuité. Pour la mise à disposition du matériel, certaines règles ont été définies, quant aux aspects techniques de facturation, la Municipalité les examinera.

Mme Catherine Zweifel annonce la réouverture du cinéma Rex dès le 1<sup>er</sup> juillet.

Mme Eve Jaquier Butterfield demande si la commune d'Aubonne est touchée par la pollution des eaux souterraines avec du chlorothalonil. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'Aubonne est peu touchée mais a néanmoins interpellé par écrit, avec les communes avoisinantes, M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba pour trouver une solution commune. On se demande si le seuil fixé par les experts n'est pas excessivement bas.

La séance se termine à 22h40 et le président rappelle la date de la prochaine séance : mardi 30 juin au CCSC.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Yves Charrière

Jacqueline Cretegny